

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – GESTIMMO

I. CONDITIONS APPLICABLES

1.
Sauf dérogation écrite et sous réserve de conditions particulières expresses, les présentes conditions générale sont seules d'application, à l'exclusion de celles du client. Par le seul fait de nous passer commande, le client en accepte les clauses et renonce à se prévaloir des siennes.

II. OFFRES

2.
Les informations contenues dans les catalogues, prospectus et tarifs sont purement indicatives et ne peuvent constituer un engagement de notre part.

3.
Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment nos offres tant qu'elles n'auront pas été acceptées par le client.

4.
Sauf mention contraire, nos prix ne comprennent pas la taxe sur la valeur ajoutée.

III. COMMANDES ET DELAIS DE LIVRAISON

5.
Nos agents, intermédiaires, représentants et membres du personnel n'ont pas qualité pour engager le vendeur. Les contrats ne nous lient définitivement que lorsqu'ils sont signés par une personne ayant pouvoir d'engager le vendeur. Toute commande, pour être valable, doit être passée par écrit et acceptée par nous. Aucune réclamation ne sera admise pour des ordres passés verbalement ou téléphoniquement, sans confirmation.

6.
Sauf stipulation expresse d'un délai de rigueur accepté par nous, les délais de livraison et/ou d'exécution sont purement indicatifs. Aucun retard, pour quelques causes que ce soit, ne pourra donner lieu à une annulation de la commande ou du contrat, ou au paiement de dommages et intérêts.

7.
En cas d'annulation d'une commande à l'initiative ou par le fait du client, celui-ci sera redevable d'une indemnité forfaitaire ou conventionnelle égale à 20 % du montant du contrat.

IV. GARANTIES

8.

Toute réclamation, pour être admise, doit être formulée par écrit endéans les huit jours de la livraison.

9.

Les garanties éventuelles que nous donnons, lors de la commande ou dans le cadre de conditions particulières, ne sont d'application que pour autant que l'utilisation par le client s'effectue de manière appropriée et que tout défaut soit immédiatement signalé. Les garanties ne s'appliquent pas en cas d'accident, de négligence, d'utilisation inappropriée ou de causes étrangères. A l'exception des garanties précisées dans les conditions particulières, nous ne donnons aucune garantie, directe ou indirecte, autre que celle précisée ci-dessus.

10.

Notre garantie s'attache exclusivement aux mises au point, corrections, ou modifications dont la nécessité apparaît objectivement nécessaire en vue de diminuer ou supprimer les défauts ou erreurs de structure ou d'écriture. L'obligation contractée à cet égard est de moyen. Cette garantie vaut pendant une période de six mois à partir de la fourniture du logiciel. Cette garantie ne couvre ni les erreurs de manipulation, ni celles résultant de modifications apportées au logiciel par l'acheteur.

11.

En cas de non conformité de la marchandise, livrée et dûment refusée, nous avons le droit de remplacer celle-ci, auquel cas l'acheteur ne peut exiger ni l'annulation de la commande, ni la restitution des acomptes versés, ni le paiement de dommages et intérêts, pour quelques causes que ce soit.

V. PROPRIETE

12.

Le logiciel reste la propriété du vendeur qui concède uniquement à l'acheteur une licence d'utilisation de durée illimitée. Cette licence d'utilisation n'est pas transférable à un tiers.

13.

La licence d'utilisation du logiciel est concédée à l'acheteur pour son usage strictement personnel. Il contracte l'obligation de n'en céder ou permettre à des tiers, autres que les membres de son personnel et dans le seul cadre de leur activité à son service, quelque élément ou quelque usage que ce soit. L'acheteur contracte à cet égard une responsabilité tant personnelle que vis-à-vis des personnes ayant accès au programme.

14.

L'acheteur ne pourra, sous quelque forme que ce soit céder le logiciel, le concéder, le mettre en gage, le communiquer ou le prêter à titre onéreux ou à titre gratuit. Il maintiendra en bon état les mentions de propriété portées sur les programmes et le manuel d'emploi, et veillera au respect de la confidentialité du logiciel.

VI. CONDITIONS DE PAIEMENT

15.

Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables au comptant. Tout paiement effectué à des revendeurs, courtiers ou tierces personnes, ne peut être pris en considération pour le règlement de nos factures.

16.

Le défaut de paiement d'une facture à son échéance entraînera, de plein droit et sans mise en demeure, l'application d'un intérêt de 12 % l'an et d'une majoration conventionnelle, forfaitaire et irréductible de 15 % avec un minimum de 120 €uros.

17.

En cas d'une facture impayée à son échéance, toutes les autres factures dont le paiement ne serait pas arrivé à leur échéance, perdront le bénéfice du terme accordé et seront immédiatement exigibles sans mise en demeure, même si elles font l'objet d'une traite non échue. Dans l'hypothèse d'une déchéance du terme, toute facture visée ci-avant qui n'aurait pas été payée endéans les huit jours de la déchéance, sera soumise aux mêmes intérêts et clauses pénales précisées ci-dessus.

VII. MANQUEMENTS

18.

Au cas où le client viendrait à manquer à l'un de ses engagements comme, par exemple, le non-paiement de nos factures à leur échéance, sans préjudice aux autres dispositions prévues dans les présentes conditions générales, nous serions en droit, à notre choix, soit de suspendre l'exécution de nos propres obligations, soit de résoudre le contrat. En ce dernier cas, celui-ci sera résolu de plein droit et sans mise en demeure, par simple notification d'une lettre recommandée. En telle hypothèse, le client nous sera redevable en outre d'une indemnité conventionnelle et forfaitaire égale à 50 % du prix de la partie restant à exécuter en vertu du contrat.

VIII. LITIGES

19.

En cas de litige généralement quelconque, les Tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents.